

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain (à partir de 21h00), Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Mireille Ramos, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Raymond Raphaël, Alain Roche, Caroline Danhiez, Stéphane Charousset, Patrick Bernert.

**Absents excusés représentés :**

Augustin Bousbain	Pouvoir à Mireille Ramos (jusqu'à 21h)
Claude Thomas-Collombier	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Frédéric Henriot	Pouvoir à David Ros
Isabelle Ladousse	Pouvoir à Michèle Viala
Rémi Darmon	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Simone Parvez	Pouvoir à Alain Roche
Rachid Redouane	Pouvoir à Stéphane Charousset

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h40	26
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alain Roche est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
13-juin	17-106	Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Léa Dabriou, agent communal
21-juin	17-107	Convention de mise à disposition du terrain honneur rugby du stade municipal, consentie moyennant le paiement de la somme de 127,50 €, au profit de la société ADIENT Seating SAS pour l'organisation d'un match de rugby le jeudi 22 juin 2017
21-juin	17-108	Convention avec Monsieur ANDRE Jean-Baptiste relative à la réalisation d'une fresque dans le cadre du projet « ville en graff ». Le montant de la prestation s'élève à 300 € TTC
27-juin	17-109	Convention avec EAJ relative à la réalisation d'une fresque dans le cadre du projet « ville en graff ». Le montant de la prestation s'élève à 200 € TTC
26-juin	17-110	<p>Adoption du marché n°2017-01 relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n°1 : Vêtements et équipements de protection individuelle), attribué à la société DIC. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont déterminés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la commune d'Orsay : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans montant minimum annuel</li> <li>- Montant maximum annuel : 16 000 € HT soit 19 200 € TTC</li> </ul> </li> <li>• Pour le CCAS de la commune d'Orsay : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans montant minimum annuel</li> <li>- Montant maximum annuel : 1 000 € HT soit 1 200 € TTC</li> </ul> </li> </ul>
26-juin	17-111	<p>Adoption du marché n°2017-01 relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n°2 : Vêtements hôteliers, d'entretien et de cuisine pour les agents de la commune et du CCAS), attribué à la société AU GROS BONHOMME. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont déterminés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la commune d'Orsay : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans montant minimum annuel</li> <li>- Montant maximum annuel : 21 000 € HT soit 25 200 € TTC</li> </ul> </li> <li>• Pour le CCAS de la commune d'Orsay : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans montant minimum annuel</li> <li>- Montant maximum annuel : 5 000 € HT soit 6 000 € TTC</li> </ul> </li> </ul>

26-juin	17-112	Adoption du marché n°2017-01 relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n°3 : Vêtements et équipements sportifs), attribué à la société DIC. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont déterminés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la commune d'Orsay : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans montant minimum annuel</li> <li>- Montant maximum annuel : 3 000 € HT soit 3 600 € TTC</li> </ul> </li> </ul>								
26-juin	17-113	Adoption du marché n°2017-01 relatif à la fourniture de vêtements et d'équipements de travail (Lot n°4 : Vêtements, chaussures et accessoires pour la police municipale) attribué à la société SENTINEL. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont déterminés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la commune d'Orsay : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant minimum annuel : Sans montant minimum annuel</li> <li>- Montant maximum annuel : 6 000 € HT soit 7 200 € TTC</li> </ul> </li> </ul>								
26-juin	17-114	Contrat de prestation de service concernant l'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols du 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 juillet 2017. Le montant de la dépense s'élève à 3 300 € TTC								
27-juin	17-115	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche Chez Monsieur Walter Henry – 14 rue des Eteules 91540 Mennecy, pour un agent municipal, sur le thème « sauveteur secouriste du travail ». Le montant de la dépense s'élève à 96 € TTC								
03-juil	17-116	Participation à la Fête de la science 2017 – Demande de subvention auprès de la Délégation Régionale à la Recherche et à Technologie d'Ile de France, du Conseil départemental de l'Essonne et de la Communauté Paris-Saclay								
27-juin	17-117	Convention de formation passée avec SMV Formation – 7 allée des Atlantes – Les Propylées 1 – 28000 Chartres, pour 5 agents municipaux, sur le thème « HACCP ». Le montant de la dépense s'élève à 888 € TTC								
	17-118	Avenant à la décision 14-182 portant création d'une régie d'avance auprès du service communication – <b>ANNULÉE</b>								
03-juil	17-119	Adoption d'un contrat n°2017-14D relatif à la gestion du contrôle d'accès et de la billetterie de la piscine municipale d'Orsay, attribué à la HORANET. Le montant de la redevance par année est la suivante : <table border="1" data-bbox="523 1473 906 1639"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>TOTAL € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Année 1</td> <td><b>793,33</b></td> </tr> <tr> <td>Année 2</td> <td><b>2 860,00</b></td> </tr> <tr> <td>Année 3</td> <td><b>3 784,00</b></td> </tr> </tbody> </table>	Année	TOTAL € HT	Année 1	<b>793,33</b>	Année 2	<b>2 860,00</b>	Année 3	<b>3 784,00</b>
Année	TOTAL € HT									
Année 1	<b>793,33</b>									
Année 2	<b>2 860,00</b>									
Année 3	<b>3 784,00</b>									
03-juil	17-120	Adoption du marché n°2017-11D relatif aux travaux de reprise des concessions échues du cimetière municipal, attribué à la société CHAMBAULT FUNERAIRE. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum annuel, et pour un montant maximum annuel de 20 833, 33 € TTC								
28-aout	17-121	Contrat d'exposition avec l'artiste Julie C. Fortier – Exposition du 8 mars au 8 avril 2018 à la Crypte d'Orsay. Le montant total de la dépense s'élève à 2 500 € TTC								

06-juil	17-122	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du mur d'escalade et de la partie toilettes publiques du gymnase Léo Lagrange (C.O.S.E.C) à Bures sur Yvette au profit du Centre Municipal d'Initiation Sportive (CMIS)
07-juil	17-123	Contrat de cession du droit d'exploitation d'une représentation de deux spectacles intitulés « Trop de Guy Béart tue Guy Béart » et Walking Thérapie » dans le cadre de l'évènement Nuit Blanche le 7 octobre 2017 – Compagnie Victor B – Place du théâtre 2 – 5000 NAMUR. Le montant de la dépense s'élève à 4 144 € TTC
07-juil	17-124	Convention de mise à disposition des vestiaires et d'un demi-bassin du bassin extérieur du stade nautique, consentie moyennant le paiement de la somme de 195 € TTC, au profit du collège Aimé Césaire des Ulis
07-juil	17-125	Dispositif prévisionnel de secours de l'association locale d'Orsay des secouristes français Croix Blanche de l'Essonne dite cellule de réponse rapide au profit du service de la coordination événementielle de la commune d'Orsay, dans le cadre du feu d'artifice du 13 juillet 2017. Le montant de la dépense s'élève à 200 € TTC
07-juil	17-126	Convention de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Betty Turpin, agent communal
07-juil	17-127	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de deux « algeco » au profit de l'association sportive Tennis Club d'Orsay, suite à la destruction du club house de tennis par un incendie
07-juil	17-128	Adoption du marché n°2017-12 relatif à la construction d'un terrain de rugby avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipements - Lot 1 : sols sportifs, attribué à la société PARCS ET SPORTS IDF, pour un montant forfaitaire de 868 427, 34 € TTC
07-juil	17-129	Adoption du marché n°2017-12 relatif à la construction d'un terrain de rugby avec gazon synthétique, éclairage, clôture et équipements – Lot 2 : Eclairage, attribué à la société SORAPEL, pour un montant forfaitaire de 96 994,80 € TTC
07-juil	17-130	Adoption d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission de conseil en droit des assurances au sein de la commune. La commune participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail accomplies, selon un tarif horaire de 72,50 € TTC
18-juil	17-131	Convention de formation passée avec le Centre de Formation des Apprentis ACPPAV- Le Technoparc – 14 rue Gustave Eiffel 78306 Poissy Cedex, afin d'accueillir une apprentie dans une structure de la petite enfance pour une durée de 2 ans. Le montant de la dépense s'élève à 1 950 € TTC
18-juil	17-132	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de deux bureaux situés à la Maison des associations, au profit de l'association « Club Orcéen pour la promotion de l'informatique
18-juil	17-133	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de deux algeco au profit de l'association « Tennis club d'Orsay », suite à la destruction du club house de tennis par un incendie

20-juil	17-134	Convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale avec la société CTR représentée par Monsieur Fabien MUGERIN. Pour déterminer l'assiette de la rémunération, il sera pris en compte toutes les économies ou régularisations telles que définies dans la convention. Pour chaque recommandation mise en œuvre, la rémunération de CTR sera établie au taux de rémunération de 28% sur les régularisations obtenues ou réalisées par le client.
20-juil	17-135	Convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (TVA) avec la société CTR représentée par Monsieur Fabien MUGERIN. Pour déterminer l'assiette de la rémunération, il sera pris en compte toutes les économies ou régularisations telles que définies dans la convention. Pour chaque recommandation mise en œuvre, la rémunération de CTR sera établie au taux de rémunération de 28 % sur les régularisations obtenues ou réalisées par le client.
20-juil	17-136	Convention avec l'Association Locale d'Orsay – Cellule de Réponse Rapide « La Croix Blanche » pour un dispositif de secours à l'occasion de la manifestation « Skate Paradise Contest 5 » organisée par le service municipal de la Jeunesse. Le montant de la prestation s'élève à 290 € TTC
20-juil	17-137	Adoption de l'avenant de transfert au marché n°2015-13 relatif à la fourniture administrative de bureau, fourniture scolaire, fourniture d'enveloppes à en-tête et de papier (Lot n°4 : Fourniture de papier vierge (blanc, couleur, recyclé), attribué à la société INAPA France. Cet avenant ne comporte pas d'incidence financière.
20-juil	17-138	Convention de formation passée avec AIDIL (Association Interdépartementale pour la Diffusion d'Informations Locales) – 15 rue Boileau 78000 Versailles, dans le cadre d'une formation destinée à 11 élus et cadres municipaux sur le thème « Maîtriser la relation élus / cadres municipaux ». Le montant de la dépense s'élève à 1 700 € TTC
20-juil	17-139	Convention de formation passée avec FORMA CONSEIL – 13/15 rue des entrepreneurs 91560 Crosnes – pour 6 agents municipaux, sur le thème « Prévention des risques liés à l'activité physique ». Le montant de la dépense s'élève à 785,45 € TTC
20-juil	17-140	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche chez Monsieur Walter Henry – 14 rue des Eteules 91540 Mennecy- pour 1 agent municipal, sur le thème « sauveteur secouriste du travail ». Le montant de la dépense s'élève à 96 € TTC
20-juil	17-141	Convention avec l'artiste EAJ relative à la réalisation d'une fresque à partir du 21 août 2017, dans le cadre du projet « ville en graff ». Le montant de la dépense s'élève à 4 290 € TTC
26-juil	17-142	Contrat de cession du droit d'exploitation d'une représentation du spectacle Transports exceptionnels – mars 2018 – Cie Beau geste – Dominique Boivin. Le montant de la dépense s'élève à 2 637 € TTC
26-juil	17-143	Demande de subvention au titre du programme de subvention du Conseil Régional dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France
10-août	17-144	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du stade municipal, au profit de l'association Opération Maxi Puissance pour l'organisation du festival Aoûtside du 16 au 30 août 2017

10-août	17-145	Adoption de l'avenant n°1 au lot n°2 (Installation d'appareils d'éclairage extérieurs) du marché n°2017-12 relatif à la construction d'un terrain de rugby synthétique avec éclairage et vestiaires, attribué à la société SORAPEL. Le montant de l'avenant s'élève à 6 694 € TTC
10-aout	17-146	Convention de mise à disposition des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'UFR STAPS pour un stage de sauvetage les 4 et 7 septembre 2017. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 650 € (2x325 €)
	17-147	Adoption de l'avenant n°1 au marché n°2017-04 relatif à la maintenance et l'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL - <b>ANNULÉE</b>
31-aout	17-148	Convention de prestation de service du Club Athlétique d'Orsay Rugby Club (CAO RC) au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay
31-aout	17-149	Convention de prestation de service de l'association Evoluscience au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay
31-aout	17-150	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives municipales au profit de l'association La Pétanque d'Orsay
31-aout	17-151	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne - SDIS de l'Essonne
31-aout	17-152	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Power Dance Orsay
31-aout	17-153	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Local de l'Université Paris-Saclay « Cellule de Réponse Rapide »
31-aout	17-154	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'Etablissement Sésame Orsay - Service d'accueil de jour et d'accompagnement à la vie sociale
31-aout	17-155	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Tao Factory
31-aout	17-156	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire de Mondétour au profit du Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)
31-aout	17-157	Convention de mise à disposition du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège Mendès France de Marcoussis, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation.
31-aout	17-158	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit du Service Education Spécialisé et de Soins à Domicile Arlette Favé (SESSAD)
31-aout	17-159	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique, au profit du PSUC Kayac Polo pour l'organisation d'une coupe Ile de France le samedi 14 et dimanche 15 octobre 2017

31-aout	17-160	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piste d'athlétisme et du terrain annexe de football du stade municipal, au profit du Club Athlétique d'Orsay section athlétisme pour l'organisation d'une soirée festive le samedi 30 septembre 2017
07-sept	17-161	Avenant à la convention de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Jean-Zéphirin
31-aout	17-162	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Gometz le Châtel, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-163	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit du CCAS de Villebon sur Yvette, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-164	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Villebon sur Yvette, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-165	Convention de mise à disposition du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège La Guyonnerie de Bures sur Yvette, consentie moyennant le paiement de la somme 197 € par utilisation
31-aout	17-166	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Fontenay les Briis, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-167	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Courson-Monteloup, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-168	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Bures sur Yvette, consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-169	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), consentie moyennant le paiement de la somme de 197 € par utilisation
31-aout	17-170	Adoption de l'avenant n°2 au marché 2013-26 relatif à la maintenance, l'entretien, le nettoyage et le contrôle réglementaire des jeux d'extérieur fixes et installés pour les enfants dans les écoles et parcs de la commune et la réalisation de divers travaux d'aménagement, attribué à la société ECOGOM. Le montant de l'avenant se porte à -811,61 € TTC

#### 2017-74 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (M. Raphaël, M. Bernert), 5 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Redouane) :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

**Pour la filière administrative :**

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur

- ancien effectif : 14  
- nouvel effectif : 16

**Pour la filière technique :**

Cadre d'emplois : technicien

Grade : technicien

- ancien effectif : 3  
- nouvel effectif : 4

**Pour la filière animation :**

Cadre d'emplois : adjoint d'animation

Grade : adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe  
- nouvel effectif : 5

- ancien effectif : 4

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

**2017-75 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2017 PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE EN LIEN AVEC LES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (M. Raphaël, M. Bernert), 5 abstentions (Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Charousset, M. Redouane) :

- **Décide** de recruter 18 animateurs, sur une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus, titulaires du CAP petite enfance, du BAFA ou d'un BPJEPS, pour assurer la surveillance cantine et l'animation des activités périscolaires, dans les conditions suivantes :
  - 3 agents à raison de 31h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), comme prévu initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 2 agents à raison de 29h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), **contre 1** prévu initialement,
  - 5 agents à raison de 26h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), **contre 6** prévus initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 5 agents à raison de 24h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), comme prévu initialement,
  - 1 agent à raison de 21h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), **poste qui n'était pas prévu** initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 1 agent à raison de 20h30 par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), **contre 2 prévus** initialement,
  - 1 agent à raison de 18h30 sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) **contre 1** agent à raison de 19h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires),
- **Décide** de recruter 7 hôtes-ses d'accueil, sur une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus pour assurer la surveillance cantine, l'accueil des enfants et le suivi des activités sur chacun des sites, dans les conditions suivantes :
  - 4 agents à raison de 25h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), comme prévu initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 2 agents à raison de 23h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), **contre 3** prévus initialement,

- 1 agent à raison de 20h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires), **poste qui n'était pas prévu** initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
- **Décide** de recruter 9 intervenants extérieurs, **contre 8** prévus initialement pour assurer spécifiquement des ateliers auprès des enfants inscrits aux temps d'activités périscolaires sur une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 6 juillet 2018 inclus sur la base d'un taux forfaitaire d'un montant de 33.34 € brut de l'heure et d'apporter les modifications suivantes :
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier arts plastiques à raison de 9h par semaine sur 36 semaines, **contre 8h** comme prévu initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de stylisme à raison **non plus de 8h mais de 9h** par semaine sur 36 semaines,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier sports ballon, 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier expression corporelle, 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier athlétisme et 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier multisports, à raison de 8h par semaine sur 36 semaines pour chacun d'entre eux, comme prévu initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier d'échecs à raison de 7h par semaine sur 36 semaines, **poste qui n'était pas prévu** initialement,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier arts plastiques à raison de 6h45 par semaine sur 36 semaines, et **non pas 6h** comme prévu initialement dans la délibération du 30 juin dernier,
  - 1 intervenant extérieur pour assurer un atelier de danse à raison de 6h par semaine sur 36 semaines **comme prévu initialement**.
- **Permet** le recrutement de 11 agents contractuels prévus initialement pour assurer les études à raison de 11h par semaine au maximum sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et jusqu'au 6 juillet 2018 si les effectifs des enfants inscrits le nécessitent. Ces agents devront justifier d'une formation supérieure (diplôme de niveau II & I) et seront rémunérés sur la base d'un taux forfaitaire de 15,99 € brut de l'heure.
- **Prévoit** de pouvoir recourir à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité selon les conditions prévues aux articles 3-1° et 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 dès lors que les nécessités du service l'imposent, notamment dans les services suivants :
  - **pour assurer le service au sein de la restauration scolaire :**
    - le recrutement d'agents contractuels à raison de 10h par semaine au maximum sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires) à compter du 4 septembre 2017 et jusqu'au 6 juillet 2018 inclus si les effectifs des enfants inscrits le nécessitent. Ces agents seront rémunérés sur la base d'un taux forfaitaire de 10,24 € brut de l'heure,
    - le recrutement d'1 agent contractuel à compter du 4 septembre 2017 et jusqu'au 6 juillet 2018 inclus, rémunéré sur la base de l'indice brut 340 à raison de 8h par semaine sur 36 semaines (hors mercredis et vacances scolaires).
  - **pour assurer la surveillance des bassins, en complément de l'équipe des éducateurs sportifs,** le recrutement d'agents contractuels, titulaires du BNSSA et rémunérés sur la base de l'indice brut 361.

- **pour permettre de renforcer les effectifs sur la période estivale lorsque l'activité des services reste soutenue (coordination événementielle, centres de loisirs, stade nautique notamment).**

- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

#### **2017-76 – INTERCOMMUNALITE – ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES »**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 3 voix contre (M. Roche, Mme Parvez, M. Roche),  
1 abstention (M. Bernert) :

- **Décide** d'approuver la création d'une Société Publique Locale en application des dispositions des articles L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES ».
- **Décide** d'approuver les statuts de la Société Publique Locale « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES ».
- **Décide** que la commune d'Orsay participe au capital de la Société Publique Locale « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES » pour un montant de 5 000 €, soit 5 actions de 1 000 € représentant 1,43 % du capital social de la SPL.
- **Décide** que la dépense sera imputée au budget 2017, au compte 261 - Titres de participation.
- **Décide** de procéder à l'unanimité à un vote à mains levées pour la désignation des administrateurs de la Société Publique Locale « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES ».
- **Désigne** Mme Véronique FRANCE-TARIF en qualité d'administrateur titulaire représentant la Commune d'Orsay au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES ».
- **Désigne** M. Augustin BOUSBAIN en qualité d'administrateur suppléant représentant la Commune d'Orsay au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « SPL PARIS SACLAY ENTREPRISES ».
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant au sein de la SPL à signer les actes constitutifs de la SPL.

#### **2017-77 – INTERCOMMUNALITE – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EPFIF / QUARTIER DU MOULON**

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. Bertiaux, Mme Wachthausen, Mme Ramos, M. Laumosne) :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite nouvelle convention d'intervention foncière pour le secteur du Moulon entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes de Gif-sur-Yvette et d'Orsay.
- **Conteste** l'intégration des parcelles AB 412, AB 413, AB 414 et ZR 106 au périmètre de veille foncière.
- **Demande** aux autres signataires de la convention d'adopter un avenant permettant d'acter le retrait de ces parcelles dudit périmètre.

- **Autorise**, dans cette perspective, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer un avenant n°1 à la convention d'intervention foncière qui n'aurait que pour seul objet la modification conforme du périmètre de veille foncière.

#### **2017-78 – AMENAGEMENT DURABLE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EPFIF / CENTRE-VILLE « ILOT DE LA POSTE »**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Charousset, M. Bernert, M. Redouane), 1 abstention (Mme Danhiez) :

- **Rapporte** la délibération n°2017-71 du 30 juin 2017 relative à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France et la commune d'Orsay.

#### **2017-79 – AMENAGEMENT DURABLE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : PRISE EN COMPTE DES REMARQUES DE MADAME LA PREFETE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (M. Charousset, M. Redouane), 5 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, Mme Danhiez, M. Bernert) :

- **Décide** de prendre en compte les remarques formalisées par Madame la Préfète de l'Essonne dans le cadre d'un recours gracieux formé le 02 juin 2017.
- **Dit** que conformément aux dispositions des articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune d'Orsay. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **Précise** que le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture des services.

La séance est levée à 22 heures 30

Orsay, le 02 OCT 2017

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le :

02 OCT 2017